Si, pour certains mots, la segmentation en morphèmes est relativement aisée, pour beaucoup d'autres elle peut se révéler délicate, voire indécidable. Cela tient à ce que tous les dérivés ne sont pas, en quelque sorte, idéalement construits. Le but du présent chapitre est justement de passer en revue les principaux cas de figure où ce type de difficulté apparaît. La notion qui nous servira de point de repère pour aborder cette question est celle de diagrammaticité.

1. La notion de diagrammaticité

On peut définir la diagrammaticité comme un paramètre permettant d'évaluer la conformité d'un mot construit relativement à un type idéal. Un dérivé ayant une diagrammaticité élevée se manifeste pour les usagers par une lisibilité particulière de sa structure interne. Cette notion a son origine dans celle de diagramme, empruntée à la théorie sémiotique du philosophe et logicien américain Charles Sanders Peirce (1839-1914). Rappelons que Peirce distinguait trois catégories principales de signes (qu'il s'agisse de signes linguistiques ou non linguistiques) : les indices, les icônes et les symboles. Les icônes ont la propriété distinctive de présenter une certaine ressemblance, ou une analogie, avec les objets qu'ils désignent[1]. Peirce

1. Les indices entretiennent un rapport empirique, généralement de cause à effet, avec ce qu'ils signifient (par exemple, une trace dans la neige qui signifie le passage d'un animal, ou la fièvre qui signifie la maladie) ; et les symboles entretiennent un rapport conventionnel avec ce qu'ils signifient (c'est le cas de la plupart des signes de la langue).

distinguait trois types principaux d'icônes : les images, les diagrammes et les métaphores. Laissons ici de côté ce qu'il appelait "métaphores". Les images sont des icônes qui imitent certaines caractéristiques de l'objet. Dans le domaine du langage, les onomatopées sont typiquement des images (donc des icônes) sonores. Les diagrammes sont quant à eux des icônes qui représentent analogiquement les relations qu'entretiennent entre elles les différentes parties de l'objet. Un schéma électrique ou le plan d'un bâtiment sont des exemples de diagrammes. Dans le domaine du langage, les mots construits sont des diagrammes, dans la mesure où la structure de leur signifiant exhibe leur signifié, tout comme les différentes parties d'un schéma électrique représentant le fonctionnement d'un appareil exhibent les différentes composantes fonctionnelles de cet appareil. "Diagrammatique" signifie donc constructionnellement iconique. En utilisant la terminologie saussurienne, on pourrait dire que la diagrammaticité abaisse l'arbitraire du signe ou, ce qui revient au même, accroît sa motivation[2].

On peut analyser la diagrammaticité comme la résultante de plusieurs facteurs, d'ailleurs partiellement interdépendants. Nous en examinerons successivement trois : la compositionnalité, la productivité et la transparence formelle.

1.1. La compositionnalité du sens

Le sens d'un dérivé est dit "compositionnel" s'il est prédictible à partir du sens des morphèmes qui le composent. On considérera par exemple que le nom *drôlerie*, l'adjectif *alimentaire*, ou l'adverbe *fortement*, sont des lexèmes dont le sens est compositionnel, car ils présentent un parallélisme parfait entre leur forme (la concaténation d'un morphème lexical et d'un morphème de dérivation) et leur sens (la combinaison des signifiés de ces deux morphèmes), de sorte qu'on peut déduire, "calculer" exactement le sens du dérivé à partir du sens des morphèmes qui le composent : « caractère de ce qui est drôle », « qui a rapport aux aliments », et « de manière forte »[3]. Mais sur quoi repose au fond cette propriété ?

La compositionnalité du sens tient en réalité au fait que chacun de ces mots entre en rapport avec plusieurs ensembles d'autres mots de la langue

2. Cf. Chapitre I. La notion de diagrammaticité est l'une des notions-clés d'un courant de la morphologie connu sous le nom de morphologie naturelle (cf. Wurzel 1984, Kilani-Schoch 1988, Crocco Galèas 1998). L'une des assomptions de ce courant est qu'il existe dans les langues une tendance générale telle que toute addition d'un signifié à un élément préexistant tend à être iconiquement reflétée par l'addition d'une séquence phonologique.

3. On qualifie parfois de "morphosémantiques" les définitions qui, comme ces gloses, sont un décalque de la construction morphologique du mot.

(autrement dit, avec plusieurs paradigmes). Reprenons le nom *drôlerie*. Sa structure est $[[drôle]_{Adj}\ -erie]_N$. Il entre en rapport d'une part avec tous les noms qui, comme lui, sont dérivés d'un adjectif au moyen du suffixe *-erie*, qui ont donc la structure $[[x]_{Adj}\ -erie]_N$, et dont le sens de base est « caractère de ce qui est X » : *bizarrerie*, *gaucherie*, *mièvrerie*, *niaiserie* et d'autres noms semblables. Il entre en relation, d'autre part, avec tous les mots, dérivés ou non, qui comportent le morphème lexical *drôle* : c'est-à-dire au moins les adjectifs *drôle* et *drôlet*, et l'adverbe *drôlement*, mots dans lesquels le signifié « drôle » est chaque fois présent. Il est essentiel de voir que c'est l'existence de ces deux paradigmes, et des relations que *drôlerie* entretient avec eux, qui fait que *drôlerie* est un mot dont la structure morphologique nous apparaît transparente ; et non pas une quelconque propriété purement interne de ce nom. Plus exactement, ce nom doit sa structure morphologique interne à l'existence de ces deux paradigmes. A ce rôle des paradigmes sur l'analysabilité morphologique du mot, nous donnerons le nom d'**étayage paradigmatique**. L'altération de l'étayage paradigmatique d'un dérivé est l'un des facteurs de la perte de l'analysabilité de ce dérivé.

1.2. La productivité des constituants

Dans l'acception la plus courante du terme, on dit qu'un morphème est productif s'il est utilisé pour construire un grand nombre de mots du vocabulaire. Cette définition suggère qu'il s'agit d'une propriété théoriquement quantifiable. Cependant le caractère confus de cette notion a été souligné par plusieurs auteurs. La notion de productivité masque en effet plusieurs phénomènes, qu'il convient par conséquent de distinguer.

En premier lieu, la productivité d'un morphème peut être évaluée d'après le nombre des lexèmes du vocabulaire qu'il permet de décrire, en d'autres termes d'après le nombre des lexèmes dans lesquels sa présence est attestée. Compte tenu de la distinction entre occurrence et type (cf. Chapitre I), productivité veut donc dire ici **nombre d'attestations-types**.

En second lieu, elle peut être évaluée d'après le nombre d'occurrences du morphème dans des actes de parole. Productivité signifie alors **nombre d'attestations-occurrences.**

En troisième lieu, la productivité d'un morphème peut être évaluée à la quantité de lexèmes nouveaux qu'il est susceptible de produire dans l'état actuel de la langue ; soit que ce morphème serve de base à de nouvelles dérivations (si c'est un morphème lexical), soit qu'il soit affixé à de nouvelles bases (si c'est un affixe). Productivité veut donc dire ici **vitalité**.

Nombre d'attestations-types, nombre d'attestations-occurrences et vitalité contribuent ainsi à déterminer la "productivité" d'un morphème ou d'un procédé de formation.

1.3. La transparence formelle et la prégnance perceptive

On dira d'un dérivé qu'il est formellement transparent si les morphèmes qui le constituent sont eux-mêmes aisément identifiables par leur forme, si celle-ci ne présente pas de variation notable par rapport à ses manifestations habituelles, autrement dit si elle est perceptivement **prégnante**. Ce paramètre concerne donc spécifiquement le signifiant. Sa pertinence tient à ce que l'opération de dérivation produit parfois une altération du signifiant, ce qui peut avoir pour conséquence de rendre difficilement reconnaissables certains constituants du dérivé. Les morphèmes courts, notamment les affixes, sont particulièrement exposés à une baisse de leur prégnance perceptive. Nous aurons l'occasion de voir que le phénomène de l'allomorphie, en particulier lorsqu'il touche aux affixes, est l'un des facteurs susceptibles de perturber la reconnaissance des morphèmes.

Un autre point en relation avec la prégnance perceptive des morphèmes mérite d'être signalé. Soit les formes verbales *(il) convient*, *(il) intervient*, *(il) prévient*. L'analyse du sens de ces verbes interdit d'y voir des mots construits, leur diagrammaticité étant nulle ou pratiquement nulle. En particulier, il n'est pas possible de mettre en évidence dans ces verbes un dénominateur sémantique commun assignable au segment *-vient*, alors même que le segment qui le précède a formellement des allures de préfixe et n'est peut-être pas complètement dénué de motivation (cf. *intervient*). Autrement dit, dans la perspective adoptée ici, ces *-vient* ne sont pas des morphèmes. Cependant les mots dérivés de ces verbes présentent tous une forme en *-vent-*, [-vɑ̃s-] : *convention, intervention, prévention*. La forme *-vient* est donc liée ici à une règle d'alternance. Or cette règle ne vaut pas pour tous les verbes se terminant par la séquence *-vient* : par exemple les formes verbales *(il) devient* ou *(il) se souvient* y échappent. Autrement dit, bien que dépourvue d'un signifié consistant, la forme *-vient* dans *convient*, *intervient* et *prévient* est associée à une règle d'allomorphie. Certains morphologues, dont Aronoff (1976), ont considéré qu'il s'agit là d'une condition suffisante pour qu'il y ait morphème, et en ont conclu qu'un morphème n'est pas nécessairement doté d'un signifié : l'essentiel est que ce soit une forme arbitraire et suffisamment prégnante pour être "reconnaissable". Telle n'est pas la conception que nous avons adoptée ici. Il était néanmoins important de signaler ce point, car il engage la définition même de ce qu'on appelle "morphème".

2. Principales causes d'une baisse de la diagrammaticité

Examinons maintenant quelles sont les causes ou les manifestations les plus fréquentes d'une baisse de la diagrammaticité.

2.1. Ecart entre le sens prédictible et le sens effectif

Pour illustrer ce phénomène, examinons les formes verbales suivantes :

stérilise	*normalise*	*crétinise*	*laïcise*
banalise	*concrétise*	*nasalise*	*modernise*
fertilise	*uniformise*	*singularise*	*stabilise.*

Ces verbes dérivent tous d'un adjectif. Ils manifestent donc la structure $[[x]_{Adj}$ *-ise*$]_V$. Il existe toutefois aussi des verbes en *-ise* dénominaux (cf. *étatise*, *sponsorise*, *motorise*, etc.), qui ne nous intéressent pas ici. Examinons ceux qui dérivent d'un adjectif. Ils construisent un sens qu'on peut paraphraser par « agit de façon à rendre X » : *stérilise* signifie « agit de façon à rendre stérile » ; *banalise*, « agit de façon à rendre banal », etc. Ce schéma interprétatif est massivement dominant pour les verbes pourvus de cette structure. De telle sorte que si un locuteur francophone rencontre un verbe comme *débilise*, il l'interprète immédiatement et spontanément comme signifiant « agit de façon à rendre débile ». Pourtant certains verbes déadjectivaux formellement rattachés à ce paradigme ont un sens qui ne correspond pas à ce schéma interprétatif. Un exemple en est *brutalise*. Le sens de ce verbe ne peut pas être glosé comme « agit de façon à rendre brutal ». Face aux verbes listés ci-dessus, *brutalise* présente donc un écart entre le sens que sa structure permet de prédire, et celui qu'il a effectivement lexicalisé (« traite de façon brutale »). Cette "irrégularité" a pour conséquence d'abaisser la compositionnalité de cette forme par rapport aux autres formes appartenant au même paradigme.

Un autre exemple de ce phénomène est le nom *cassation*. Le sens prédictible de ce nom est « action de casser ». Mais son sens effectif est beaucoup plus spécifique, puisque *cassation* n'est pratiquement utilisé que pour désigner le fait d'annuler (de casser) un jugement ou une décision juridictionnelle quelconque. D'où ici encore un abaissement de la compositionnalité du sens, par rapport à des dérivés de même structure comme *adaptation*, *vaccination* ou *datation*.

Nous l'avons déjà dit, notre perspective dans cet ouvrage est essentiellement synchronique. Cependant il est intéressant de noter que ces décalages

entre sens prédictible et sens effectif ont des causes variées. Il se peut par exemple qu'un procédé de formation (c'est-à-dire une opération d'affixation) ait lui-même subi une évolution, et que le sens qu'il construit aujourd'hui ne soit plus le même que celui qu'il construisait dans un état antérieur de la langue. Le dérivé dont le sens était autrefois prédictible mais ne l'est plus aujourd'hui fait alors figure, dans le système actuel, de forme fossile. Il se peut également que l'opération d'affixation ait été appliquée non pas à un lexème, mais à certains usages seulement de ce lexème (à certaines occurrences liées par une "acception" commune). Tel est justement le cas de *cassation*. Cette dernière observation touche à une question centrale pour la morphologie dérivationnelle. En effet, la plupart des morphologues considèrent en général implicitement (mais parfois explicitement, voir Matthews 1974) que les opérations de construction du lexique s'appliquent à des lexèmes, c'est-à-dire à des unités du système lexical. Nous aurons à plusieurs reprises l'occasion de constater, dans ce chapitre et dans les suivants, que cet axiome de la morphologie dérivationnelle est contredit par de nombreuses données.

2.2. Existence de plusieurs parcours dérivationnels

Le phénomène que nous allons évoquer maintenant ne compromet pas à proprement parler la compositionnalité. Plus exact serait de dire qu'il la "multiplie". Il s'agit des mots qui sont passibles de plusieurs interprétations dérivationnelles ; autrement dit, des mots construits qui peuvent être analysés comme l'aboutissement de deux (au moins) **parcours dérivationnels** distincts, produisant par conséquent des sens compositionnels différents.

Quand un mot comporte à la fois (mais au moins) un préfixe et un suffixe, le problème se pose en effet de savoir dans quel ordre ont eu lieu les dérivations. Schématiquement, si on note 'x' la base, 'P' le préfixe et 'S' le suffixe, un dérivé de forme 'PxS' résulte nécessairement de l'un des deux parcours dérivationnels suivants :

Parcours dérivationnel 1 : x → Px → PxS soit la structure [P[x]]S
Parcours dérivationnel 2 : x → xS → PxS soit la structure P[[x]S]

On pourrait penser que cette question ne concerne que la diachronie. Il n'en est rien cependant. En effet, l'ordre dans lequel sont composés les signifiés des morphèmes a des conséquences, elles tout à fait synchroniques, sur le sens du dérivé. Voyons-le avec l'adjectif *invalidable*, segmentable en *in-valid-able*. Théoriquement, cet adjectif peut être le résultat de deux parcours dérivationnels (Corbin 1991 : 15). (Nous écartons ici l'éventualité où *invalide* serait interprété comme nom.)

(1) *valide* (adj.) → *(il) valide* → *validable* → *invalidable* (« qu'on ne peut pas valider »)
(1') [*in-* [[[*valide*]$_{Adj}$ ø]$_V$ *-able*]$_{Adj}$]$_{Adj}$
(2) *valide* (adj.) → *(il) valide* → *il invalide* → *invalidable* (« qu'on peut invalider »)
(2') [[*in-* [[*valide*]$_{Adj}$ ø]$_V$]$_V$ *-able*]$_{Adj}$

Le verbe *valider* (plus exactement la forme *il valide*) dérive de l'adjectif *valide* par simple conversion de catégorie grammaticale, signalée ici comme l'effet d'un morphème zéro, noté 'ø' (sur cette question, voir Chapitres III, § 4.3., et V, § 4.1.). Cette première étape est commune aux deux parcours. Puis, dans le parcours (1), le suffixe *-able* opère sur la forme verbale *(il) valide* pour produire l'adjectif *validable*, qui a par conséquent le sens « qu'on peut valider ». Ensuite le préfixe *in-* opère à son tour sur l'adjectif *validable* pour produire l'adjectif antonyme *invalidable*. Ce premier parcours construit donc *invalidable* comme signifiant « qu'on ne peut pas valider », et correspond à la structure (1').

Dans le parcours (2), le préfixe *in-* opère sur la forme verbale *(il) valide* pour produire la forme antonyme *(il) invalide*. Puis le suffixe *-able* opère sur cette forme pour produire l'adjectif *invalidable*. Ce second parcours construit donc *invalidable* comme dérivé de *(il) invalide* et comme signifiant par conséquent « qu'on peut invalider ». Ce qui correspond à la structure (2').

En partant de la première forme commune aux deux parcours (le verbe), on pourrait également représenter ces deux structures dérivationnelles ainsi :



Ces deux parcours sont prévisibles du fait même que ce dérivé est de type PxS. Dans le cas présent, tant l'adjectif *validable* que le verbe *invalider* existent bel et bien, et *invalidable* a effectivement les deux sens « qu'on ne peut pas valider » et « qu'on peut invalider ». La polysémie de cet adjectif s'explique donc par l'ambivalence de sa structure morphologique interne, par le fait qu'il est passible d'une double analyse.

Il peut arriver que deux parcours dérivationnels distincts aboutissent à des sens plus ou moins indifférenciables. Tel est par exemple le cas de l'adverbe *indirectement* :

(1) *direct* → *indirect* → *indirectement* (« de manière indirecte »)
(2) *direct* → *directement* → *indirectement* (« non directement »).

Arrêtons-nous un instant sur le préfixe *in-*, qui présente un phénomène remarquable en rapport avec le problème qui nous intéresse ici. On sait que ce préfixe se manifeste par trois allomorphes : [in-], [ɛ̃-], et [i-], comme le montrent les exemples suivants :

inapte, inélégant, inintelligence, inoccupé, inutile
improbable, inchangé, incrédule, infranchissable, injustice
immoral, irréel, innommable, illogique.

À première vue, il s'agit d'un exemple caractéristique d'allomorphie morphophonologique. En effet :

(i) l'allomorphe [in-] est utilisé quand la base commence par une voyelle ;

(ii) l'allomorphe [i-] est utilisé quand la base commence par une consonne sonante ([ʀ], [l], [m], [n], [ɲ], [ŋ]) ;

(iii) l'allomorphe [ɛ̃-] est utilisé quand la base commence par une consonne non-sonante (toutes les autres consonnes).

Cette régularité est toutefois contrariée par un certain nombre d'exemples qui présentent la caractéristique suivante : bien que la base commence par une consonne sonante (généralement [m] ou [l]), l'allomorphe n'a pas la forme attendue [i-], mais [ɛ̃-]. En voici quelques cas :

immanquable, immangeable, immettable, immariable, immanœuvrable, immaniable, immesurable, immobilisable (dans le sens « qu'on ne peut pas mobiliser »), *inlassable.*

Examinons, pour essayer de comprendre ce qui fait la spécificité de ces exemples, l'adjectif *immobilisable*, par ailleurs conforme dans l'une de ses acceptions aux régularités morphophonologiques signalées plus haut. Cet adjectif est susceptible, théoriquement, de dériver des trois parcours suivants :

(1) *mobile* → *immobile* → *(il) immobilise* → *immobilisable*
(2) *mobile* → *(il) mobilise* → *(il) immobilise* → *immobilisable*
(3) *mobile* → *(il) mobilise* → *mobilisable* → *immobilisable.*

Le parcours (2) "passe" par le verbe *mobiliser*, mais il se trouve que ce verbe a lexicalisé des sens qui s'écartent notablement de son sens compositionnel, « rendre mobile »[4]. Compte tenu du fait que *immobiliser* n'est pas un antonyme de *mobiliser* et signifie « rendre immobile », il faut admettre qu'il n'y a aucune filiation dérivationnelle directe entre *mobiliser* et *immobiliser*, et que *immobiliser* dérive nécessairement de l'adjectif *immobile*. Ceci

4. Sauf dans l'acception juridique de « déclarer meuble ce qui est immeuble ».

conduit à considérer que le parcours (2) est purement virtuel, qu'il découle seulement de l'examen des formes mais non de leur sens. Restent les deux autres parcours. Le parcours (1) construit le sens compositionnel « qu'on peut rendre immobile » ; et le parcours (3), le sens compositionnel « qu'on ne peut pas mobiliser », sens qui tient sa spécificité au fait que la dérivation "passe" justement ici par le verbe *mobiliser.*

Or, il se trouve que si le sens que construit le parcours (1), « qu'on peut rendre immobile », manifeste bien l'allomorphe [i-], le sens que construit le parcours (3), « qu'on ne peut pas mobiliser », manifeste l'allomorphe [ɛ̃-]. La prononciation [ɛ̃mɔbilizabl] est en effet parfaitement plausible, mais seulement avec le sens construit par ce parcours.

Soit maintenant le nom déadjectival *immobilité*. Il dérive de *immobile*. Mais un autre parcours est ici encore théoriquement possible :

(1) *mobile* → *immobile* → *immobilité* (« qualité de ce qui est immobile »)
(2) *mobile* → *mobilité* → *immobilité* (« non-mobilité »).

Comme précédemment, la différence entre les deux parcours est signifiée par le choix de l'allomorphe : [i-] pour le parcours (1), et [ɛ̃-] pour le parcours (2), même si ce second parcours n'est pas véritablement lexicalisé.

De façon générale, il apparaît que les dérivés qui échappent aux principes (i) à (iii) formulés plus haut présentent les caractéristiques suivantes :

– le préfixe négatif y précède immédiatement une consonne sonante ;

– ce sont des adjectifs déverbaux en *-able*, ou ils dérivent d'un tel adjectif (cf. *immanquablement*).

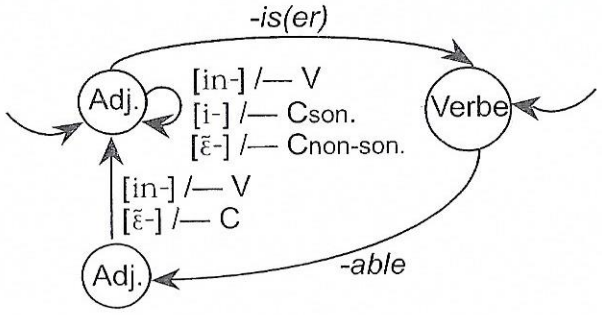
Par ailleurs, quand les deux formes existent, ou du moins sont plausibles, comme c'est le cas pour *immobilisable*, on observe les phénomènes suivants :

– soit l'opposition [ɛ̃-] / [i-] sert à contraster deux parcours dérivationnels : l'allomorphe [ɛ̃-] indique que la préfixation négative est la plus "externe" du dérivé, autrement dit la dernière à avoir opéré sur lui dans son parcours dérivationnel (cf. [ɛ̃mɔbilizabl] / [imɔbilizabl], [ɛ̃mɔbilite] / [imɔmɔbilite]) ;

– soit le dérivé en [ɛ̃-] se distingue du dérivé en [i-] par le fait que le premier a un sens strictement compositionnel, tandis que le second a lexicalisé, en plus du sens compositionnel, des traits axiologiques ou d'autres valeurs sémantiques : cf. [ɛ̃ʀepaʀabl] / [iʀepaʀabl], [ɛ̃ʀekypeʀabl] / [iʀekypeʀabl], [ɛ̃ʀɑ̃plasabl] / [iʀɑ̃plasabl], [ɛ̃nomabl] / [inomabl]. Tout se passe dans ces couples comme si le néologisme en [ɛ̃-] permettait de réactiver un sens strictement compositionnel.

Quoi qu'il en soit, ces caractéristiques indiquent qu'aux principes (i) à (iii) se superpose un autre principe, moins systématique mais existant à l'état de tendance, qui consiste à réduire l'allomorphie [in-] ~ [i-] ~ [ɛ̃-] en une allomorphie [in-] ~ [ɛ̃-] quand le préfixe opère sur un adjectif déverbal en *-able*. [in-] est alors utilisé devant une base à initiale vocalique, et [ɛ̃-] devant une base à initiale consonantique, quelle que soit la consonne[5]. Compte tenu de ce qui précède, on peut faire l'hypothèse que le système à deux allomorphes est celui qui est actuellement productif ; en témoignent des formes plus ou moins néologiques mais parfaitement plausibles comme *terre inlabourable*, *appartement inlouable*, *dépenses immaîtrisables* [ɛ̃mɛtʀizabl], *décision innégociable* [ɛ̃negɔsjabl], etc.

Reprenons l'exemple *immobilisable*. Cet adjectif comporte trois affixes : *-is(er)*, *-able* et le préfixe négatif. Suite à ce que nous venons d'établir, les dérivations productibles au moyen de ces trois affixes peuvent être représentées par le graphe suivant :



Le parcours (1) décrit plus haut débute à gauche dans le graphe. L'adjectif *mobile* subit d'abord une préfixation négative au moyen de l'allomorphe [i-] du préfixe négatif, car il commence par la C sonante [m], d'où *immobile* ; puis ce nouvel adjectif est transformé en verbe par l'effet de la suffixation *-is(er)*, d'ou *immobiliser* ; enfin, ce verbe est transformé en adjectif par la suffixation *-able*, d'où la forme [imɔbilizabl].

Dans le cas du parcours (3), on entre également par la gauche, et l'adjectif *mobile* est transformé en verbe par la suffixation *-is(er)*, d'où *mobiliser* ; puis, ce verbe est transformé en adjectif par la suffixation *-able*, d'où *mobilisable* ; enfin, cet adjectif subit une préfixation négative au moyen de l'allomorphe [ɛ̃-] du préfixe négatif, car il commence par une C, d'où la forme [ɛ̃mɔbilizabl].

Une forme un peu différente d'ambiguïté dérivationnelle est celle que présentent les dérivés susceptibles d'avoir été formés à partir de bases homonymes mais appartenant à des catégories grammaticales distinctes. On sait que le suffixe *-age* a parmi ses fonctionnements les deux suivants : il peut opérer sur un verbe et construire un nom de procès, sur le modèle de *jardine* → *jardinage*, *sulfate* → *sulfatage*, *encode* → *encodage*, etc. ; il peut aussi opérer sur un nom et construire un nom "collectif", sur le modèle de *feuille* → *feuillage*, *équipe* → *équipage*, *herbe* → *herbage*, etc. Examinons maintenant les noms *cordage* et *grillage*. Le premier dérive d'une forme *corde*, qui présente justement la caractéristique de pouvoir être un verbe (*il corde*) ou un nom (*une corde*) ; même constat pour *grille* (*il grille*, *une grille*). Dès lors, deux interprétations dérivationnelles sont possibles pour ces dérivés, et chacune correspond à un sens spécifique.

1. *(il) corde* → *cordage* (« action de corder ») structure : $[[corde]_V\ -age]_N$
2. *corde* → *cordage* (« ensemble de cordes ») structure : $[[corde]_N\ -age]_N$

1. *(il) grille* → *grillage* (« action de griller ») structure : $[[grille]_V\ -age]_N$
2. *grille* → *grillage* (« ensemble de grilles ») structure : $[[grille]_N\ -age]_N$

5. Certains adjectifs ont d'ailleurs deux formes attestées : cf. *irracontable* et *inracontable*, *irretrouvable* et *inretrouvable*, et d'autres exemples analogues (voir Grevisse, § 172).

CHAPITRE IV